



# Fédération Française de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

## COMITE

# DIRECTEUR

Réunions des 5 et 6 novembre 2021

(Ces réunions se sont tenues au siège de la FFPJP le vendredi de 09h00 à 19h00 et le samedi de 09h00 à 19h00)

*Etaient présent.e.s :* Mmes BAJOLLET, LEGA, VEROLA, VIGUIE, MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, FUENTES, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD

*Représentant.e.s des Régions*

*Mme COSTE Lucette, représentante des Régions (suppléante)  
M. VENON Jean-Noël, représentant des Régions*

*Y participaient :* M. RODRIGUEZ Directeur Technique National Adjoint  
M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier

*Excusé.e.s :* Mme NOEL Mireille  
Mme CARLEIR Marie-Ange  
M. SCHMITT Didier  
M. ROBERT Michel  
Mme SCHMITT Karine représentante des Régions

## **I. OUVERTURE DU PRESIDENT :**

Tout d'abord merci de vous être rendu disponible pour ce Comité Directeur. Je salue la présence de Lucette COSTE, représentant le Conseil des Régions au côté de JN VENON, qui siège en qualité de suppléante en remplacement de Karine et Didier SCHMITT absents pour raison médicale. J'excuse également l'absence de Michel ROBERT pris par des obligations professionnelles et Mireille NOEL absente pour problème de santé.

Depuis notre dernière réunion, aux compétitions s'enchaînent les réunions, il en va ainsi pour toutes et tous. Du CNOSF en passant par la Direction des Sports, réunions en visio ou présentiel et mails se succèdent, mais pas de quoi se plaindre puisque le travail est intéressant et enrichissant.

Une fois encore, même si je sais que c'est difficile, il faut être vigilant sur le fait que les documents à vocation interne n'ont pas à se retrouver sur les réseaux sociaux, les sites des organes déconcentrés, tant que ceux-ci n'ont pas été validés par le Président ou le Comité Directeur ou fait l'objet d'une diffusion officielle. Patrice reviendra sur ce sujet dans son intervention.

Comme il n'est pas acceptable que les réseaux sociaux s'érigent en procureur vis-à-vis de qui que ce soit et ce quels que soient les griefs ou les contentieux qu'on peut avoir avec les personnes. Pour ma part, je ne réponds pas sur les réseaux sociaux même quand on m'y interpelle. Si quelqu'un n'est pas d'accord, il y a des voies de saisine de la FFPJP et j'entends qu'elles soient respectées.

Pour information, je rappelle que les réseaux sociaux font l'objet d'une veille et que les propos outranciers, diffamatoires et autres, peuvent faire l'objet via notre avocat de poursuites en éthique, en discipline ou au pénal. Je ne suis pas contre le droit d'expression mais il y a des limites que l'on ne doit pas franchir.

Nous avons eu l'agréable surprise de voir Mme CHAPILLON Evelyne récompensée aux FEMIX'SPORTS, association qui accompagne le développement et la promotion du sport au Féminin et en mixité, dans la catégorie Arbitre. Mme Angélique COLOMBET-PAPON était nommée dans la catégorie SHN mais n'a malheureusement pas connue le même succès qu'Evelyne au même titre que Mme COSTE Lucette dans la catégorie dirigeante. A travers cette reconnaissance c'est toute la filière féminine de la pétanque et du jeu provençal qui se trouve mise en exergue. Cette reconnaissance est aussi un encouragement pour nous toutes et tous afin de démontrer nos ressources humaines et la qualité de notre travail.

## **II. APPROBATION des DERNIERS COMPTES-RENDUS**

*Le compte-rendu du comité directeur en date des 17 et 18 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.*

## **III. FINANCES (Jean-Marie MARAUX)**

### **Situation financière au 27 octobre 2021**

Le trésorier présente la situation financière 2021 de la FFPJP avec le point de sortie estimé de l'exercice comptable au 30 novembre 2021.

A la lecture du document, le point de sortie du compte de résultats 2021 présenterait un excédent d'environ 342 000 € qui s'explique de la façon suivante :

Les recettes 2021 sont estimées à 4 697 000 € principalement impactées par la baisse du nombre de licenciés (226 000 au lieu des 280 000 de 2020, soit 54 000 licenciés de moins). La prise en compte de la provision de 500 000 € que nous avons pris sur nos excédents 2020 nous permet de pallier cette baisse que nous avons malheureusement bien anticipée.

Les dépenses 2021 sont estimées à 4 355 000 € et nous avons prévu comme en 2020 des provisions exceptionnelles pour le budget 2022 à hauteur de 600 000 € car il est bien évident que nous devons prendre en compte une progression mesurée de notre nombre de licenciés (il me semble qu'une augmentation de 10 % par rapport à 2021 serait une projection correcte, soit 250 000 licenciés par rapport au 226 000 de 2021). Pour le budget 2022, nous tiendrons compte également d'une année pleine de compétitions nationales (nous l'espérons tous) mais nous devons également prendre en compte de nouvelles dépenses :

- la mise en place de la plateforme numérique estimée à 200 000 €
- La mise à disposition de tribunes aux organisateurs de nos championnats de France pour une dépense de 130 000 €
- les possibles compétitions nationales telles que Choc des Champions, Trophée des Pépites.

La Commission des finances devra présenter un budget 2022 réaliste avec des dépenses bien maîtrisées car du côté des recettes, nous aurons une légère progression de nos licences.

Mais nous n'aurons pas comme en 2021 les aides du Ministère dues à la situation sanitaire. Nous devons certainement présenter des provisions plus conséquentes et réduire notre excédent 2021 pour équilibrer le budget 2022.

Notre fédération a bien fait de procéder à la provision des fonds dédiés spécifiques et surtout ne pas avoir procédé à une baisse du prix de la licence ou à redistribuer les excédents annuels aux comités comme l'ont fait certaines fédérations qui maintenant ont beaucoup de difficultés à équilibrer leur budget à venir.

Pour le budget 2022, en accord avec Corine VEROLA et la Commission des finances, nous avons différé la préparation du budget que nous préparerons pour fin novembre et la Commission des finances se réunira le mercredi 8 décembre. La validation du budget 2022 se fera par mail transmis aux membres du comité directeur. Les responsables de commissions doivent nous transmettre leurs prévisions de budget afin que la Commission des finances puisse posséder toutes les données pour préparer le budget.

Les comptes 2021 seront arrêtés au 30 novembre et le commissaire aux comptes, Jean-Luc MARELLI, procédera à la vérification à la mi-décembre.

Pour le paiement des soldes des fiches financières 2021 des comités, nous procédons actuellement aux encaissements des soldes avec encore beaucoup de chèques envoyés par les Comités alors que nous avons rappelé qu'un virement bancaire serait une solution plus facile à gérer aussi bien pour le Comité que la FFPJP.

- Finale de Coupe d'Europe des Clubs à ST YRIEIX :

Suite à la demande d'Eric HERVOUET concernant le budget de cette manifestation et la répartition des charges entre la CEP, la FFPJP et l'organisateur :

Une réunion en visioconférence a été programmée et au vu des discussions, nous vous proposons que la FFPJP prenne en charge les dépenses suivantes :

- Les frais de chauffage à hauteur de 3 000 €  
- Les frais d'hôtellerie et restauration des représentants officiels de notre fédération (président et vice-président et médecin).

- Frais de WEB TV uniquement pour une captation sur les matchs de l'équipe Française. Par contre, aucun engagement n'a été pris par la FFPJP concernant, l'animateur et le photographe.

*Le Comité directeur valide ces propositions.*

- Promotion et Animation Pétanque au Salon des Maires à Paris :

Déjà évoqué lors d'un précédent CODIR, nous serons présents sur le salon des Maires à la mi-novembre. Les dépenses sont estimées à 16 000 € avec la présence d'un champion Michel LOY et d'une championne Caroline BOURRIAUD. Cette animation assurera une belle promotion de notre discipline sportive auprès des Maires.

- Demande de Thibault WOJECK organisateur du National Handisport de GY en Haute Saône en septembre pour une éventuelle aide de la FFPJP suite à des frais exceptionnels. Nous lui avons demandé le bilan financier de son national 2021 qui laisse apparaître un excédent de 1 844 €. De plus, il est à noter qu'une subvention de 3 000 € a été allouée dans le cadre de l'ANS au CD 70 qui a été reversée à l'organisateur.

*Le Comité directeur décide de ne pas répondre favorablement à la demande d'aide.*

Location de voiture pour les déplacements des membres élus et salariés de la FFPJP : il est rappelé qu'il ne faut pas souscrire d'assurance complémentaire et que les locations de véhicule doivent être faites de préférence par le siège.

Hébergements lors du Comité Directeur : Ce week-end nous sommes logés à l'hôtel IBIS et l'on note une différence de tarif non négligeable par rapport au MERCURE où nous logeons habituellement.

Le Comité directeur décide de passer par l'hôtel IBIS pour les Comités Directeur et Conseils Nationaux prochains et de voir s'il n'y a pas matière à négocier les tarifs.

#### **IV. MEDIAS**

➤ **WEB TV Fédérale :**

Il a été rappelé que nous faisons désormais appel à une société privée qui gère notre production d'images pour un coût moindre qu'auparavant.

Audiences 2021 (visionnage live) : 1 340 130 vues contre 650 000 en 2019

➤ **Présentation de SPORTMAG :**

*SPORTMAG* est le 1er magazine multisports en France et partenaire de nombreuses fédérations sportives, CROS...

Il est diffusé par abonnements en versions papier et numérique auprès de 9 500 établissements scolaires (collèges et lycées), 5 millions de jeunes et 800 000 enseignants, 7 200 comités départementaux, 900 ligues, les 100 départements et les 12 régions ainsi que dans le privé (particuliers et entreprises).

*SPORTMAG* est partenaire de nombreux événements sportifs et accompagne les organisateurs via ses structures EVEN PROD et EVEN COM.

Si le contenu représente un intérêt, il est clair que le tarif proposé ne peut être accepté en l'état.

*Le Comité Directeur propose de rencontrer les représentants de SPORT MAG et de revoir les conditions tarifaires transmises.*

- **TV Chaîne L'EQUIPE** : une entrevue aura lieu à Paris le 08 novembre afin d'envisager le renouvellement du contrat de diffusion qui arrive à terme à la fin de cette année.

## V. **DTN (Patrice RODRIGUEZ)**

Communication interne : Problématique de la diffusion des documents de travail de la DTN.

Communication externe : problématique des réseaux sociaux

- Préparation Championnats du Monde en Espagne
- Bilan Trophée des Pépites : une grande réussite
- Mise en liste des Sportifs de Haut niveau au 01/11/2021
- Rendre officiellement le Projet de performance 2021/2024 format méthode orfèvre le 15/11/2021
- Préparation inter régions sur Clermont Ferrand du 26 au 28 novembre 2021
- Finalisation du logiciel de séquençage de vidéo et convention avec INSEP
- Professionnalisation : lancement des recrutements des CTFR Occitanie et Ile de France
- Planification prévisionnelle des séminaires à venir :
  - o Séminaire CTFN du 08 au 10/12/2021 à Marseille
  - o Séminaire nouveau Staffs Equipe de France du 10 au 12/12/2021 à Marseille
  - o Séminaire des CTFR/CTFN du 02 au 04/02/2022 (lieu à définir)
  - o Colloque des Equipes techniques régionales du 04 au 06/02/2022
- Réunion avec la Faculté des sports de Marseille, pistes de travail :
  - o Plan sport/santé : possibilité de prendre un stagiaire rémunéré Master 2 APAS (Master parcours Activité physique adaptée et santé) pour la production d'un plan sport santé en six mois,
  - o Plusieurs possibilités de recherche : étude sur l'importance du lien cible/œil/main, étude sur la proprioception de la main sur la boule dans le lancer, étude impact du stress sur la performance d'un sportif de haut niveau, étude sur la traumatologie du lancer.
- Présentation et validation des directives techniques nationales par le Comité Directeur  
**(voir doc. joint)**

## VI. **CENTRE DE FORMATION**

### 1. Les dates clefs :

- Janvier 2008: Création

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

- Octobre 2008 : Première formation professionnelle

- Juin 2018 : Certifié

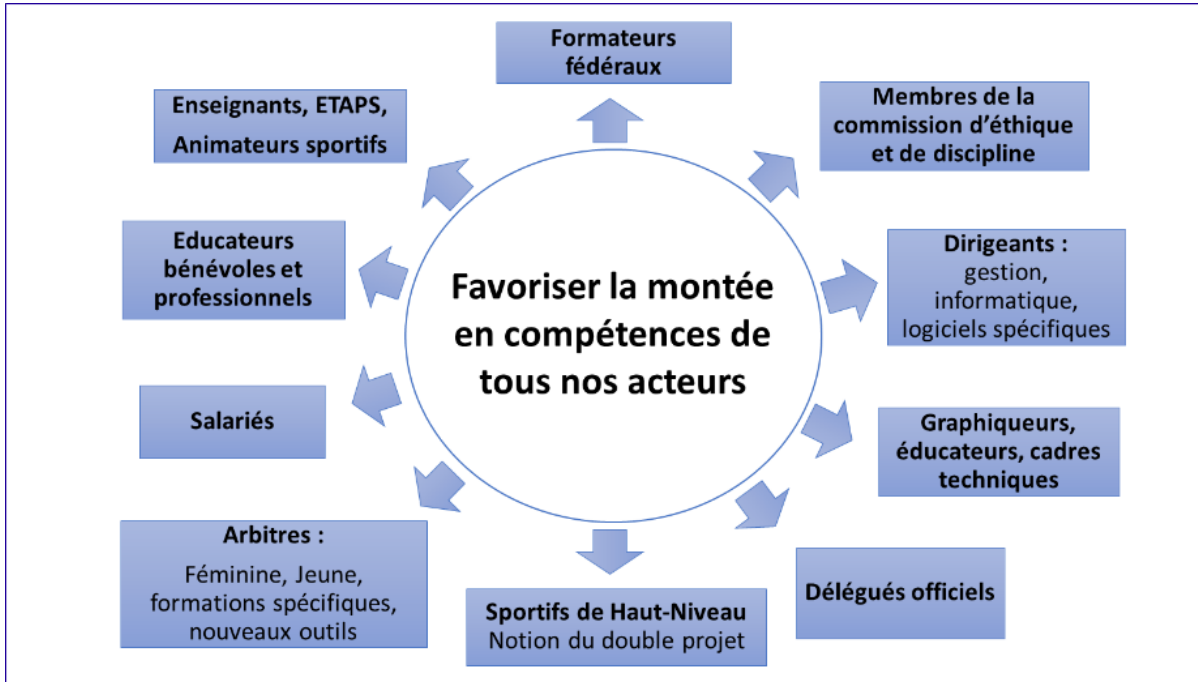


- Juin 2021 : Certifié

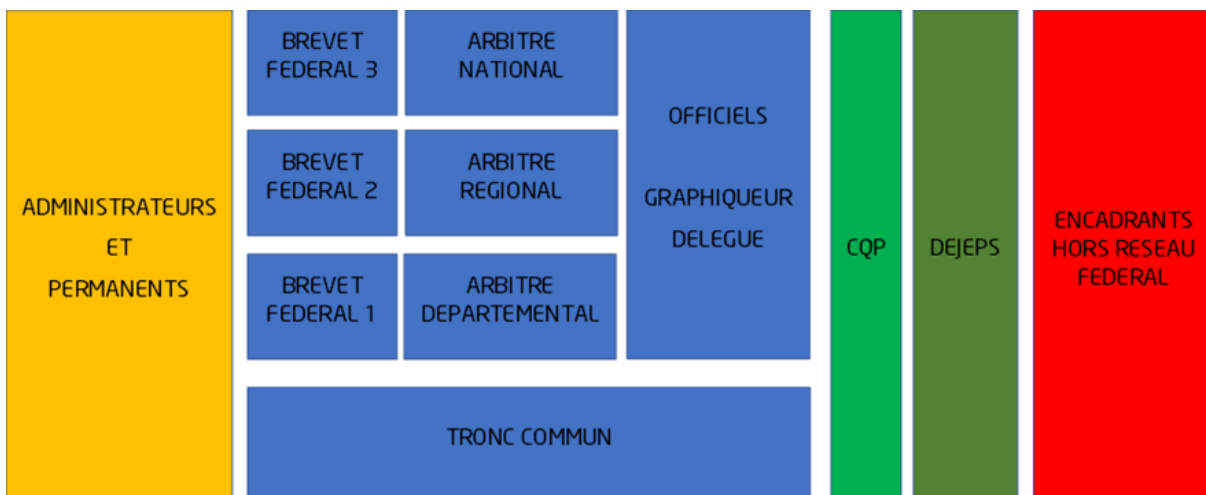


Qualiopi

## 2. Rôle du CNF



## 3. Architecture des formations :



## 4. Les facteurs d'évolutions de notre organisme de formation :

Nous sommes actuellement à un tournant dans l'évolution de notre organisme de formation qui se doit de répondre aux standards des exigences institutionnelles. Deux facteurs nous imposent cette évolution :

- La nécessité de valoriser les formations et diplômes
- L'obligation de répondre aux critères qualité qualiopi

**Le premier point est donc de valoriser nos formations et diplômes en résolvant les problématiques actuelles, qui sont :**

- Peu ou pas d'obligations réglementaires
- Hétérogénéité des règlements sportifs d'un territoire à un autre
- Libre interprétation sur les textes
- Contenus de formation et temps de formation disparates
- Non-inscription des formations dans un calendrier annuel sanctuarisé
- Pas de niveau de formation exigé sur la plupart de nos compétitions majeures.

- Pas de valorisation des officiels sur les compétitions. Les graphiqueurs et délégués ont des fonctions officielles et des missions obligatoires, donc des responsabilités mais pas de contreparties
- Des personnes qui peuvent officier sur les terrains sans aucune obligation de diplômes

Les solutions à ces problématiques sont les suivantes :

- La mise à jour du RAS
- La mise en place d'un règlement homogène pour les compétitions régionales et départementales
- Le respect des directives nationales et cahiers des charges des formations
- L'invalidation des formations en cas de non-respect du cahier des charges
- La conception d'un calendrier annuel de formation avec des dates sanctuarisées
- La hiérarchisation des niveaux de compétitions avec des niveaux de diplômes
- Création d'un statut officiel valorisé pour les fonctions à responsabilité (délégué, graphiqueur..)

Le second point est de répondre à l'obligation de qualité Qualiopi.

Qualiopi c'est quoi ? C'est est une nouvelle marque de certification qualité déposée par l'Etat. Applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle s'appuie sur un Référentiel National Qualité Unique (RNQ).

L'enjeu : attester de la qualité du processus de développement des compétences déployé par les prestataires de formation. Issue de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, Qualiopi succède au référencement Datadock. Son niveau d'exigence, nettement supérieur, est soumis à réévaluation tous les 3 ans.

Avec Qualiopi, le CNF confirme sa démarche qualité.

Audité sur 7 critères et plus de 25 indicateurs, notre centre de formation assure la qualité de :

- L'information du public sur l'offre de formation
- La conception des programmes, notamment des contenus de formation en ligne
- L'adaptation des prestations aux profils et situations des apprenants
- La mobilisation des ressources adéquates pour encadrer les formations
- Le développement des compétences des équipes impliquées dans le processus de formation
- La compétence dans le domaine des formations délivrées
- L'amélioration continue des prestations

Le label obligatoire pour bénéficier de financements

La certification Qualiopi est également obligatoire pour tous les organismes de formation souhaitant bénéficier de financements de fonds publics ou mutualisés notamment délivrés par : Pôle emploi, les OPCO, l'Etat, la Région, le compte CPF, l'Agefiph, etc

### **Quel impact sur nos formations?**

- Respect obligatoire du cahier des charges et des critères qualités pour les formations fédérales et professionnelles.
- Respect de démarches administratives précises qui nous oblige à revoir notre organisation en interne mais également avec les comités.

## Evolution du calendrier

Le calendrier de formation se doit d'évoluer pour répondre aux exigences de qualité. Il convient désormais de passer sur un calendrier de formation annuel qui permettra une communication claire d'une année sur l'autre et un suivi administratif précis.

Une sortie chaque année en décembre du calendrier de l'année suivante est nécessaire.

Les dates ou périodes de formation doivent être sanctuarisées.

### Les avantages de ce calendrier annuel:

- Facilite la gestion administrative
- Libère des week-ends
- Complète les périodes plus creuses en termes de compétition
- Permet de proposer selon les formations deux dates dans l'année et non plus une seule

Vous trouverez ci-dessous une présentation du calendrier actuel et une proposition de futur calendrier. Le calendrier officiel, avec les dates précises, sera diffusé dans les prochaines directives de formation.

Actuel :

		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
TRONC COMMUN	FORMATION												
	EXAMEN												
ARBITRE REGIONAL	FORMATION												
	EXAMEN												
ARBITRE NATIONAL	FORMATION												
	EXAMEN												
BF1	FORMATION												
	EXAMEN												
BF2	FORMATION												
	EXAMEN												
GRAPHIQUEUR													
DELEGUE													

Futur :

		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
TRONC COMMUN	FORMATION												
	EXAMEN												
ARBITRE REGIONAL	FORMATION												
	EXAMEN												
ARBITRE NATIONAL	FORMATION												
	EXAMEN												
BF1	FORMATION												
	EXAMEN												
BF2	FORMATION												
	EXAMEN												
GRAPHIQUEUR													
DELEGUE													



## **VII. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **1. MEDICALE (Jean-Pierre IANNARELLI)**

- Suivi Médical Réglementaire : établissement de la liste des Sportifs de Haut Niveau pour validation par le Ministère.
  - Le certificat médical pour mineur n'est plus obligatoire. Afin d'harmoniser les documents, nous avons envoyé un nouveau formulaire.
- Plus de kiné : en cours de recherche pour les Equipes de France

#### **Statuts :**

Nous avons 3 médecins qui œuvrent à des niveaux différents au sein de la FFPJP et de la DTN :

- Un médecin élu au sein du CODIR FFPJP : son statut lui confère le rôle de président de la Commission Médicale National. Compte tenu de notre mode de fonctionnement il exerce également le suivi des athlètes lors des Championnat de France et des compétitions Internationales
- Un médecin en charge du Suivi Médical Règlementaire (SMR) des Equipes de France
- Un médecin en charge des statistiques et études au sein de la Commission Médicale.

En dehors de la fonction de médecin élu qui relève du bénévolat au même titre que tous les membres du CODIR. Les autres interventions ouvrent droit, tel que prévu par le cadre réglementaire, à rémunération sous forme d'honoraires lorsqu'il s'agit d'actes médicaux. Ils sont sous contrat, soumis au Conseil de l'Ordre, avec la FFPJP et le montant de leurs honoraires s'élève à 280 € par jour d'intervention. A leur demande ils peuvent solliciter à exercer bénévolement.

### **2. JEUNES (Loïc FUENTES)**

Nouvelle structuration de la commission jeune. Mireille NOEL et Loïc FUENTES deviennent co-responsables de cette commission accompagnés de Jean-Yves THEARD. La répartition des missions est présentée ci-dessous :

- Mireille NOEL (accompagnée de Jean-Yves THEARD) sera la référente sur le Championnat de France jeune (elle aura pour principale mission de travailler avec la DTN sur les quotas ou du moins sur le mode d'attribution des places pour le CDF)
- Mireille NOEL sera la référente sur le Championnat National des Clubs jeunes (elle aura pour principale mission la réflexion quant à la constitution des équipes pour les CDC)
- Mireille NOEL sera la référente sur les écoles de pétanque et de jeu provençal, des centres départementaux et régionaux d'entraînement (elle aura pour principales missions la mise en place des centres régionaux et départementaux d'entraînement, la labellisation des écoles et la question sur l'homogénéité (cf les échanges sur les écoles et les clubs en comité directeur))
- Mireille NOEL (accompagnée de Jean-Yves THEARD) sera la référente sur le développement de la pétanque et du jeu provençal en milieu scolaire (elle aura pour principale mission le suivi et l'avancement des conventions départementales et régionales UNSS, USEP, UGSEL, universitaire...)
- Loïc FUENTES (accompagné de Jean-Yves THEARD) sera référent sur les commissions jeunes départementales et régionales (il aura pour principale mission de réfléchir à un moyen de structuration des commissions jeunes des organes déconcentrés)
- Loïc FUENTES (accompagné de Jean-Yves THEARD) sera référent sur les compétitions internationales, nationales, régionales et départementales (il aura pour principales missions le circuit national des jeunes et la mise en place d'un calendrier national des compétitions jeunes)

- Loïc FUENTES sera référent sur le recrutement des jeunes arbitres et des jeunes éducateurs (il aura pour principale mission la recherche du procès pour favoriser et attirer la venue de jeunes licenciés dans le corps de l'encadrement et dans le corps arbitral)
- Loïc FUENTES sera référent sur le livret de compétences du jeune joueur (il aura pour principales missions l'achèvement de ce document, la publication et la déclinaison de celui-ci).

La FFPJP maintient l'aide versée aux organisateurs de nationaux, internationaux jeunes sous réserve de la signature d'une convention FFPJP/Organisateur. Ainsi la FFPJP apportera une aide financière durant 2 ans, en contrepartie l'organisateur s'engagera à pérenniser sa compétition 2 années supplémentaires. En cas de non-respect, l'organisateur devra rendre l'argent. Un bilan sportif et financier sera demandé chaque année.

Un seuil minimal de 48 équipes au total est prévu dans cette convention pour une compétition avec 3 nationaux (1 par catégorie). De même, pour deux catégories, un seuil minimal de 32 équipes au total.

30 étapes sont déjà prévues au calendrier 2022 et 10 sont en cours.

La participation de l'organisateur sera de 350.00 € par catégorie = 1050.00 €  
Aides (partenaires, CD, CR et autres) 250.00 € par catégorie = 750.00 €  
Aide fédérale, arbitre principal et délégué +250.00 € par catégorie = 750.00

Budget FFPJP :

40 étapes x 750.00 € = 30 000.00 € + 10 000.00 € arbitres et délégués = 40 000 €

***Section jeune : plus d'entente. Si une « entente » se crée entre plusieurs clubs, elle doit créer une association « section jeune » avec des statuts spécifiques, affiliée à la FFPJP et la section créée est placée sous la direction des clubs qui l'ont fondée.***

Rappel : la finale du circuit 2021 aura lieu à Valence le 19 décembre 2021.

### **3. CENTRE NATIONAL (Didier CHAUVIN)**

La question principale est celle du site où il doit se tenir : 8 lieux possibles sérieux.

La commission, souhaite obtenir un minimum de 70 % de financement ; reste à charge 30% (Discussion avec les villes et les régions). Jugement de l'intéressement au montant du chèque. Premier souhait c'est le terrain gratuit, et on discute sur 1.7 ha. On tient compte des alentours avec les hôtels et la restauration à côté. Demande d'une ville qui était prête à nous accueillir et qui donnait beaucoup, mais c'est une ville qui permet de tirer le meilleur des autres villes. Maximum 400 000 de crédit et on ne veut pas que ça dure 15 ans (essayer de faire moins de 10 ans). Des régions donnent 40 %, voir la métropole.

L'objectif n'est pas un centre fermé, on veut faire tourner le commerce local, touristique, on va être un centre qui fait tourner l'économie locale. Pas d'adresse pour l'instant. Ce sera l'argent qui décidera. Les arrivées d'autoroute, et l'arrivée des TGV.

A noter que les Régions gèrent les fonds Européens et qu'il ne faudra pas oublier de les demander.

L'objectif est de présenter un dossier de bâtiment (plan) et expliquer les souhaits au congrès pour justifier les 2 €. On pourra également citer un nombre de villes. A ce jour, on ne sollicite plus de villes.

#### **4. HANDICAP (Eric DORIZON)**

##### **Projet de Championnat de France HANDI- PETANQUE**

###### Constat :

Les personnes sourdes et malentendantes ont des championnats de France organisés par la FFH.

Les personnes handicapées mentales ont leur championnat de France (organisé par la FFPJP en partenariat avec la FFSA).

À quand un championnat handi-pétanque pour les personnes handicapées moteur ?

On peut envisager l'organisation d'un Championnat Régional Handi-pétanque Open (Qualificatif à un Championnat de France). Le nombre d'équipes et la répartition des qualifiés au CdF restent à définir suivant le nombre de régions participantes. Un titre fédéral sera attribué (maillot, coupe et diplôme ....)

Chaque championnat (assis et debout) serait basé au départ sur 16 équipes par catégories. Quatre poules de quatre, suivie d'une élimination directe pour les 8 premiers dans le championnat de France et les huit autres dans un « trophée national ». Cela donnerait 3 parties de poules le matin suivies par ¼, 1/2 et finale l'après-midi.

Il faut penser que les joueurs en situation de handicap n'ont pas la même résistance physique que nos joueurs valides.

Si une région ne désire pas organiser de championnat, un regroupement de départements peut s'organiser indépendamment.

2 catégories : Fauteuils roulants & Mal marchants (debout)

Les documents nécessaires :

Avoir un handicap physique et/ou visuel (difficultés motrices) : il est préférable que chaque joueur apporte un « nom » à son handicap moteur.

Être licencié(e) FFPJP

Être titulaire d'une reconnaissance handicapée délivrée par la MDPH, soit :

- D'une carte d'invalidité
- D'une carte de priorité
- D'une carte de stationnement

Un direct par la Web TV permettra une visibilité et une reconnaissance nationale.

Si la compétition devient vraiment nationale, un regroupement avec une manifestation d'envergure nationale pourra être envisagée.

Soit un CHF 16 Fauteuils puis 16 mal marchant (debout)

*Le Comité Directeur a validé sa mise en place. Les critères seront définis prochainement.*

#### **5. ARBITRAGE (Patrick GRIGNON) :**

Il est récurrent et très désagréable que certains organisateurs mettent en avant systématiquement le coût trop important de l'arbitre principal (frais de déplacement-défraiement de l'arbitre-repas-hôtellerie-nombre de nuits prises en charge etc...).

Je tiens à rappeler que la CNA doit procéder à la désignation des arbitres nationaux sur l'ensemble de notre territoire.

Force est de constater que la majorité des compétitions nationales se situe dans la moitié sud de la France.

J'entends les organisateurs qui veulent réduire les dépenses mais je n'accepte plus que le coût de l'arbitre soit systématiquement mis en avant.

L'arbitre fait partie intégrante de la pétanque et à ce titre mérite d'être considéré comme tel et arrêtons de les voir comme des personnes qui vont mettre en péril le national, surtout que certains de ces organisateurs n'hésitent pas à inviter des équipes.

Je vais donc demander à ces arbitres de m'adresser systématiquement un retour sur leur arbitrage afin de connaître leur sentiment sur la manifestation.

Je ne souhaite pas faire un amalgame entre la majorité des organisateurs qui comprennent et acceptent le coût de l'arbitre et une minorité pour qui tout coûte trop cher.

Je rappelle que le budget d'un national doit comprendre le coût de l'arbitre. A ce jour, il est déjà très difficile de trouver un arbitre pour chaque manifestation et l'attitude de certains organisateurs ne va pas nous faciliter la tâche.

De plus, je rappelle que la désignation d'un arbitre appartient à la CNA et que personne n'a compétence pour récuser un arbitre sur son département.

Suite au retour négatif de plusieurs arbitres ayant officié sur des concours nationaux au jeu provençal, le responsable de la CNA souhaite rencontrer avec le responsable de la commission jeu provençal, les organisateurs des principales manifestations avant de désigner des arbitres sur ces manifestations.

En projet, la CNA va demander que le joueur qui a reçu un carton (jaune ou rouge) pour faute de comportement uniquement soit sanctionné financièrement.

## **Réforme de l'Arbitrage**

### **Filière normale.**

Après la journée du TRONC COMMUN obligatoire (60 €)

Le candidat pourra choisir sa filière soit : ARBITRE-EDUCATEUR-GRAPHIQUEUR-DELEGUE.

### **Filière Arbitrale :**

Le candidat effectuera une formation d'Arbitrage Initiale qui sera dispensée par un formateur agréé.

Cette formation devra impérativement être prodiguée à l'aide des documents mis à disposition par la CNA (Powerpoint).

Elle s'articule sur deux jours de la façon suivante :

- Une journée pétanque d'une durée de 8 heures minimum obligatoire,
- Une ½ journée Jeu Provençal,
- Une ½ journée sur le terrain venant appuyer la théorie qui sera validée le soir même

par un examen QCM.

A l'issu d'un résultat favorable à ce QCM,

Le candidat sera suivi par le responsable de la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) avec l'aide de l'interlocuteur désigné par la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA).

Dans l'année, il devra effectuer plusieurs journées d'arbitrage qui devront être validées sur proposition du responsable de la CDA par le Comité Départemental.

A ce moment-là, le candidat devient arbitre départemental pouvant officier tout seul.

Précision importante : le responsable de la CDA fournira un listing des arbitres reçus au centre de formation FFPJP pour son suivi.

Après 2 années d'arbitre départemental, il peut prétendre à présenter l'examen d'arbitre régional.

Après 2 années d'arbitre régional, il peut prétendre à présenter l'examen d'arbitre national.

PS : pour se présenter au grade supérieur, le candidat devra justifier d'une formation relative à l'examen concerné.

### **Qui peut être formateur agréé ?**

Les présidents de régions feront appel à candidature auprès des comités départementaux (Mme COSTE est en charge de la création de ce document).

Un jury validera les candidatures retenues, il est composé :

D'élus fédéraux

De présidents de régions,

De présidents de comités,

De membres du PNA

Du directeur du centre de formation.

### **Conditions pour être formateur agréé :**

Être au minimum au grade d'arbitre régional,

Présenter une lettre de motivation via le président du comité départemental et régional, cette dernière devra comporter son domaine de compétence.

Fournir un extrait de casier judiciaire n° 3

### **Rôle du formateur agréé :**

Respecter les consignes fédérales,

Enseigner avec les outils mis à disposition par la CNA,

Etablir une feuille de présence.

A la fin de la formation initiale, il devra faire passer un examen QCM préparé par le centre de formation, corriger ce dernier et transmettre le résultat au président du comité départemental et au centre de formation FFPJP, avec copie au président régional.

### **Durée de l'agrément :**

Cet agrément d'une durée de deux ans devra faire l'objet d'une demande de renouvellement auprès du Centre de formation qui peut la proroger ou la suspendre.

La CNA demande que les formateurs agréés reçoivent une indemnité.

### **Réponse du comité directeur :**

*Le comité directeur regarde sur le plan juridique et financier sa faisabilité.*

### **VOLONTE DU CNOSF**

- Rajeunissement des officiels,
- Co-construire un plan d'action de promotion de l'arbitrage et du jugement avec l'ensemble des acteurs et notamment en direction des jeunes filles,
- Instaurer l'arbitrage pour toutes et tous les jeunes et renforcer les mises en situation d'arbitrage ou de jugement notamment pour les jeunes.

### **VOLONTE DE LA CEP ET DE LA FIPJP**

Ramener l'âge de l'examen européen à 50 ans,

Ramener l'âge de l'examen international à 55 ans.

### **FILIERE ACCELEREE**

#### **Objectif de cette filière accélérée :**

Permettre à de jeunes arbitres d'officier sur les compétitions majeures de notre fédération, européenne et internationale et d'intégrer le Pôle National d'Arbitrage.

Ils devront en outre s'investir dans le domaine de la formation, du recrutement et de la communication auprès de leurs comités départementaux, régionaux et sur le plan fédéral.

### **Conditions pour bénéficier de cette filière accélérée :**

Les arbitres départementaux et régionaux jusqu'à 40 ans.  
Faire acte de candidature auprès de son comité départemental avec lettre de motivation.  
Cette demande devra faire l'objet d'un avis motivé du président départemental et du président régional.

Elle sera adressée au siège de la FFPJP et devra être retenue par un jury de compétence.

### **Composition du jury :**

Il est composé :  
D'élus fédéraux  
De présidents de régions,  
De présidents de comités,  
De membres du PNA  
Du directeur du centre de formation.

### **Contenu de la formation :**

Elle s'articule de la façon suivante :  
Une semaine de formation intensive à l'issue de laquelle un examen écrit et pratique validera l'accès à la deuxième semaine.

Les candidats n'ayant pas été retenus, obtiendront le grade d'arbitre régional.

Pour les autres qui sont admis, ils effectueront une deuxième semaine de préparation pour l'obtention du grade d'arbitre national.

L'arbitre ayant réussi son examen, devra effectuer dans l'année des arbitrages en ayant la responsabilité de la compétition sous couvert d'un arbitre référent.

Si ce dernier démontre toutes les qualités requises, la CNA pourra le présenter à l'examen d'arbitre Européen puis International.

Le contenu de ces modules est en cours de rédaction et les dates restent à définir.

### **Prise en charge de cette formation :**

La CNA demande au centre de formation la faisabilité d'une prise en charge par l'ANS.  
Une réponse sera apportée ultérieurement.

### **Nouvelles propositions pour pallier au manque d'arbitres.**

- Adopter le principe de l'UNSS (expliquer le rôle de l'arbitre et sa pratique afin de détecter et de susciter des vocations dans les écoles de pétanque).

- Le manque d'arbitres fait que beaucoup de concours CDC n'ont pas été arbitrés cette année.

Pour pallier dans un premier temps à cette carence, l'idée serait de faire passer une journée de formation (points importants du règlement et du CDC) aux licenciés volontaires qui pourraient ensuite officier uniquement en CDC hormis la première division pendant une saison.

Ces personnes devront ensuite s'inscrire pour passer l'examen d'arbitre départemental pour continuer à officier.

-Se rapprocher des écoles STAPS (université sportive) pour permettre à des étudiants d'arbitrer ce type de compétitions.

### **Proposition du groupe de travail au comité directeur :**

Concernant les Comités départementaux :

Définir un ratio qui prend en compte le nombre de compétitions arbitrées à l'année dans le département avec un nombre d'arbitres suffisant.

### **Proposition du groupe de travail au comité directeur :**

Redonner de l'importance aux CDA-CRA-CNA,

Redéfinir les compétences du responsable de la commission arbitrale (formation-nomination-accompagnement-évaluation) à chaque niveau.

Il est important que la CDA ait une totale indépendance pour la désignation des arbitres sans avoir à tenir compte des différents desideratas des présidents de clubs.

De ce fait un président de club n'a plus aucune raison de demander d'avoir un tel ou tel arbitre.

Concernant l'examen d'arbitre régional, ce dernier a lieu en même temps que celui du national avec un rattrapage en juin ou septembre pour les deux. La formation pour l'examen d'arbitre régional se fait en janvier.

La CNA demandera lors du prochain comité directeur, qu'un week-end soit dédié à toutes les formations sans qu'il y ait aucune compétition. Cela permettrait au comité ou région d'envoyer les personnes en formation sans risque qu'elles soient prises sur d'autres tâches.

### **6. FEMININES (Fabienne VIGUIE)**

La proposition du comité directeur était d'accorder plus de valeur en termes de points à l'épreuve du tir de précision (TDP). Suite à un questionnaire fait aux joueuses la commission émet un avis défavorable à cette proposition.

Le questionnaire fait apparaître des avis différents mais on constate quand même des difficultés au niveau du CDC. La mise en place de cette épreuve est complexifiée par le manque d'arbitres et le manque de niveau de la tireuse qui est désignée. Cette épreuve ne met pas en avant la féminine au niveau départemental.

Le but est de pouvoir jouer dans quelques temps dans un CDCF qui sera identique au CDC senior, avec 6 joueuses et des épreuves identiques.

Dans cette attente, la commission propose la suppression de l'épreuve du Tir De Précision.

Arguments : contre sens avec les retours que nous avons des joueuses en CDC qui est justement de mettre moins en avant ce TR.

**La commission propose une nouvelle épreuve** (concerne uniquement le Championnat des clubs au niveau départemental) qui conserve l'idée du tir mais qui implique toute l'équipe.

La joueuse qui ne fera plus le tir sera la remplaçante de la triplète. A l'issue de cette triplète, une nouvelle épreuve de tir simplifiée est mise en place.

Les 4 joueuses (2 boules chacune) tireront alternativement comme dans l'épreuve du tir de départage (5 points au carreau, 3 points si la boule tirée reste dans le cercle et 1 point si elle en sort). L'équipe qui remporte le plus de points prend les 4 points affectés au TDP.

La commission a réfléchi au temps nécessaire pour cette dernière épreuve qui ne se joue plus en même temps que la triplète mais pense que c'est jouable. En terme d'installation, il faut juste une boule, un cercle pour les pieds, un cercle cible et un décimètre pour mesurer les 7,50 m entre le cercle et la boule à tirer. En environ 30 minutes cette épreuve peut être disputée. (16 boules = 16 minutes de tir + le temps de replacer la boule + changement de joueuse). Proposition de mise en place : 2022

### **Présentation de l'ébauche de refonte des nationaux et internationaux**

Laurent VAISSIERE présente les travaux non finalisés des Nationaux et partage son idée sur la finale. La proposition a séduit les membres de la commission, c'est une bonne idée qui

fait appel à de la mixité, à l'esprit d'équipe, à du tir, du point, du doublette, du triplé et de l'individuel.

A noter qu'une finale 1 contre 1 génère moins d'émotion qu'une finale en équipe. Peut-être un point à réfléchir !

A noter également l'équilibre entre les régions pour avoir de l'équité.

### **Présentation d'une possible nouvelle classification**

La CDF valide une classification basée sur des critères différents de la classification masculine et abordera les 2 derniers sujets quand ils seront finalisés.

### **Remarques diverses**

La commission veut relancer la prise de licences des féminines.

Les parties au temps sont d'actualité.

Force est de constater que les féminines participent moins aux diverses formations, font moins partie des encadrants au niveau des jeunes. Il faut encourager les féminines à prendre une place dans les instances, dans les divers métiers qu'offrent notre sport. La récompense accordée à Evelyne CHAPILLON est un signe positif.

Création d'une boîte à outils pour la fin de l'année et mise à disposition des CD et CR des compétitions, animations féminines qui fonctionnent le mieux en France (Entente Fémina, les Bols d'Or, les Odalyades....). Elle sera à disposition sur notre site.

Validation d'organiser un colloque féminin en 2023.

### **CNC : Après vote du Comité Directeur, il a été décidé de maintenir le CNC féminin à 4 et de supprimer le tir de précision dans le cadre du Championnat des Clubs Féminin.**

*Compte tenu de cette décision et au regard de nos obligations dans le cadre de notre délégation, la mise en œuvre du Championnat de France du TIR de PRECISION hommes, femmes et Jeunes à l'horizon 2023 est actée. La commission des CDF en lien avec le Conseil des Régions, est chargée de faire des propositions au CODIR.*

### **7. HONORABILITE (contrôle des personnes) (Fabienne VIGUIE)**

Fabienne VIGUIE a rappelé sa mise en œuvre dès le basculement de GESLICO qui va intervenir dans quelques jours.

Une note sera envoyée rappelant que cela s'applique aux encadrants et/ou dirigeants : Initiateur, Educateur ou Dirigeant (Président, Secrétaire Général, Trésorier Général).

### **8. NATIONAUX (Laurent VAISSIERE)**

Le projet de réformes des nationaux a été présenté au comité directeur à partir des travaux déjà menés depuis le début de l'année. Le projet est maintenant acté et la commission va pouvoir travailler sur cette base.

Les principales idées à retenir à compter de 2023 :

- inscriptions en ligne (si possible dès 2022)
- plus que 2 types de nationaux, nationaux basiques et nationaux « prestige » ou « premium », le nom est encore à trouver



- Création d'un circuit qualificatif avec une finale nationale regroupant les 32 meilleurs joueurs et 16 meilleures féminines.
- déclinaison pour le jeu provençal
- pour les jeunes le circuit a déjà été mis en place cette année et la finale aura lieu le 19 décembre à Valence (26)
- la finale nationale aura un format original regroupant tous les types de compétition que propose la FFPJP (par équipes, triplète, doublette, tête à tête, tir de précision)
- Pour tous les nationaux en 2023, une grille indemnitaire plancher sera imposée suivant la catégorie proposée.
- pour l'inscription comprenant un tarif forfaitaire pour les frais de déplacements des arbitres, le sujet est encore en discussion car il nécessite une analyse juridique.

### Campagne d'inscriptions des nationaux 2022

Les clubs avaient jusqu'au 30 septembre pour inscrire leur compétition via le portail *Assoconnect*. Certains n'ont pas réussi à s'inscrire suite à des problèmes techniques ou tout simplement par dépassement du délai.

Les comités régionaux ont maintenant jusqu'au 30 novembre pour valider ces inscriptions et éventuellement prendre des décisions en cas de doublons (dates identiques). De même ils devront donner leur aval pour les inscriptions tardives.

A compter de l'an prochain le processus sera inversé, les organisateurs devront d'abord passer par leur comité départemental puis par la région et enfin à la fédération.

Pour les nationaux jeunes, une note est en cours de diffusion précisant les modalités de l'aide fédérales et les conditions à remplir.

### Collectif des organisateurs des nationaux

L'assemblée générale de l'association devait se dérouler le 30 octobre à Clermont Ferrand mais finalement elle a été reportée. Bien évidemment la FFPJP reste à l'écoute du collectif car c'est seulement ensemble qu'il sera possible de mener les réformes et améliorations nécessaires.

### Mondial la Marseillaise

Une réunion s'est tenue au siège de la FFPJP en présence des représentants de la FFPJP, du Comité Régional PACA, du CD 13 et la Marseillaise en présence du DG du Journal, du PDT délégué et du SG de l'association de la Marseillaise.

Après être revenu sur l'historique du concours, les relations entre la FFPJP et les organisateurs de ce concours, il a été rappelé que ce concours est organisé par une association affiliée à la FFPJP via le CD 13 et qu'au regard de cette situation il n'y avait pas lieu de renouveler une convention spécifique. En effet, s'agissant d'une association affiliée et d'un concours agréé, à l'instar de toutes nos compétitions le même cadre s'imposait.

Toutefois conscient du contexte hors norme de cette manifestation et de son historicité, les participants conviennent des modalités ci-dessous, elles ont vocation à être soumises à la validation du CODIR :

- 1) Conserver les critères de concours « EVENEMENTIELS » dans lesquels rentrent ces concours

- 2) Revoir la définition de ces concours : à définir ex : nombre d'équipes mini 1024 équipes + patronage d'un média
- 3) Définir de nouveaux critères :

Rappel que le certificat médical est obligatoire pour TOUS comme sur TOUS nos concours

- Tenues homogènes : à partir de 1024 équipes ou à partir du 2<sup>ème</sup> jour
- Chaussures fermées pour tous dès le début
- Suppression des Licences temporaires : remplacement par PASS CONTACT. Ajouter aux frais de participation des joueurs 1€ reversés au Comité puis à la FFPJP pour payer l'assurance.  
+ saisie Geslico
- Logiciel tirage : autoriser le logiciel de l'organisateur si celui de la FFPJP ne le permet pas et jusqu'au bout du concours.  
Obligation de vérifier le fichier des joueurs suspendus de la FFPJP
- AFFICHE et dotation : doit être conforme à la réglementation
- Inscription par internet
- Fixation du nombre de points de classifications (en lien avec le projet fédéral)
- Traçage des terrains dès le début

Le Comité Directeur valide les principes définis ci-dessus et demande à la Commission des Nationaux de revoir le Règlement des Nationaux, inter-supra nationaux, événementiels afin que cette dernière catégorie fasse l'objet d'un règlement spécifique.

## **9. EVENEMENTIELS (Laurent BOURLET) :**

- SALON DES MAIRES

Point sur la participation de la FFPJP au salon des Maires qui se déroulera à Paris (Porte de Versailles) du 16 au 18 novembre 2021.

Nous serons présents à deux endroits différents :

Un stand de 6 m<sup>2</sup> dans le pavillon 2.2 avec l'ensemble des autres fédérations : animation "terrain de sport" pour présenter nos activités (mise en place du PETANKIT) - présentation des plaquettes FFPJP et EQUIPEMENTS (en pièces jointes) - diffusion sur téléviseur (loué) des clips FFPJP, Pétanque tour, etc. - Présence de SMC2 (partenaire FFPJP) pour répondre aux questions "équipements"

Terrain de pétanque installé dans l'espace PLACE DU MARCHE : horaires 13h30 à 14h15 et 17h30 à 19h - présentation des activités de promotion et d'animation de la FFPJP sur le territoire d'une ville (activités scolaires et envers les jeunes, etc.) - présentation du Pétanque tour - démonstration et rencontres en présence de champions du monde

Personnes mobilisées : Clément MENEGHIN et Kévin GALLIER (stand FFPJP et gestion sur place) - Philippe CHESNEAU (aide animation place du marché et terrain de sport) - Christian VIGNOT (équipements sportifs) - Laurent CAUSSE (speaker sur espace pétanque) - Caroline BOURRIAUD et Michel LOY (champions) - Laurent VAISSIERE (Vice-Président de la FFPJP).

- CONGRES NATIONAUX

Visite du site du congrès 2022 à EVIAN : Véronique BAJOLLET effectuera la visite.

Un appel à candidature pour l'organisation des congrès nationaux 2023 et 2024 a été envoyé par courriel à tous les comités départementaux, avec la procédure à suivre et les documents joints (lettre de candidature du CD, lettre d'engagement de la municipalité et les cahiers des charges – ces 3 documents sont sur le site fédéral).

Une réunion en Visio sera programmée très prochainement afin de finaliser l'ordre du jour du congrès 2021 et les interventions qui seront proposées le vendredi après-midi.

Candidatures reçues : Pour 2023 : CD58 (Nevers) – CD64 (Pau)

Pour 2024 : CD24 (Périgueux ou Bergerac) – Contact pris par Pascal CHIRAND pour le CD26 (Valence)

- PETANQUE TOUR

Voici un point sur la tournée PETANQUE TOUR 2022 :

Les étapes restent à être finalisées mais 4 communes ont d'ores et déjà montré un très grand intérêt : LIMOGES 7 et 8 juin – ORLEANS 14 et 15 juin – BRIVE 28 et 29 juin – TOULOUSE 12 et 13 juillet.

Deux autres villes sont intéressées (certainement pour une étape en 2023) : VALLOIRES – THIONVILLE.

- PROJET « MOULINS »

L'organisateur nous sollicite pour une étape du PETANQUE TOUR les 7 et 8 septembre 2022.

Une compétition nationale télévisée sur la chaîne l'équipe les 10 et 11 septembre 2022... Notre participation au salon international de la pétanque... sous quelle forme ?

Pour l'étape du PETANQUE TOUR, pourquoi pas... Clément MENEZHIN pourrait se rapprocher de l'organisateur.

Pour le reste, statu quo en attendant un projet bien défini notamment concernant l'implication de la Fédération.

- COUPE DE FRANCE 2021/2022 à RENNES les 11 et 12 mars 2022

Xavier GRANDE fait le point sur l'avancée des travaux de préparation, notamment dans la demande de subventions, par suite de sa rencontre le 7 octobre 2021 avec Monsieur POULIQUEN, Vice-Président de la région Bretagne chargé des sports. Une présentation du budget prévisionnel est faite.

- BUDGET PREVISIONNEL 2022

La commission étant transversale, il n'y a pas lieu de budgéter des déplacements pour des visites de site de congrès, de site de coupe de France ou une étape de Pétanque Tour.

## **10. CARCERALE (Véronique BAJOLLET)**

Le Directeur des services d'insertion et de probation de PACA, Sabry BELDJILALI, a reçu un accueil très favorable des moniteurs de sport pour créer une sensibilisation à la pétanque dans les 17 établissements qu'il a en charge.

Il est allé en Corse dans 2 prisons où il a croisé des joueurs de pétanque d'un bon niveau et qui pourraient prétendre à des permissions de sorties.

Il est convenu qu'un membre de la DTN ira les rencontrer pour évaluer ce qu'il serait possible de mettre en place avec, et pour eux : détection, participation à un concours départemental, national...

Avec Roger BOSCO, ils ont animé des ateliers pétanque qui ont rencontré beaucoup de succès.

Sabry souhaite développer l'activité pétanque en prison, la FFPJP l'accompagnera dans ce projet.

## **11. CHAMPIONNATS DE FRANCE (Corine VEROLA)**

Des places sont disponibles dans certains championnats. Elles vont être proposées aux CD. En cas de demandes supérieures aux places disponibles les règles d'arbitrage définies précédemment par le comité directeur seront appliquées.

### **Décisions pour 2023 :**

- **Sur proposition de la Commission des Championnats de France, le CODIR valide le passage à 128 équipes pour le CDF senior masculin (toute catégorie).**
- **Dans le calendrier fédéral il demeure à la même date (avant dernier week-end du mois de juin). Par ailleurs, il a été décidé que les CDF senior masculin et féminin TRIPLETTE auront lieu à la même date et sur le même site soit 128 équipes SM et 128 équipes SF.**
- **Il a été également décidé de créer un CDF triplète mixte qui sera à la date laissée vacante par le CDF triplète féminin.**

La commission est en train de procéder à la **modification du cahier des charges pour 2022** notamment pour les tribunes :

- Passage à un carré d'honneur à 5 jeux à Pétanque et 4 au Jeu Provençal
- Tribunes : les demandes de devis sont en cours.
- Billetterie à 8 € avec 50/50 FD et Organismes (uniquement CDF télévisés)
- S'il s'avérait que le site retenu, de par sa configuration (tribunes existantes ou arène par ex..), ne justifiait pas d'un besoin en tribunes fournies par la FD mais répondait aux exigences fédérales, le principe du maintien d'une subvention fédérale serait étudié au cas par cas.
- Captation d'images lors des CDF télévisés : maintien des 6000 € HT facturés par la SAOS à l'organisateur qui aura des contre-parties publicitaires face TV.
- Modification de la répartition des frais de vie (hôtellerie et restauration) entre organisateurs, FD et SAOS

## **12. CALENDRIER FEDERAL (Corine VEROLA)**

Suite aux décisions concernant les Championnats de France, la commission va travailler sur le calendrier 2023 afin d'y placer une date pour les championnats départementaux et régionaux Triplettes mixte.

## **13. COUPE DE FRANCE (Laurent VAISSIERE)**

Le comité de pilotage de la Coupe de France organisera les **12 et 13 février 2022** les 32<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de finale. Au vu de la fusion des éditions 2020 et 2021 ce week-end nécessite un tour supplémentaire à effectuer avec des boulo-dromes couverts en capacité d'accueillir 8 équipes (24 terrains nécessaires) contrairement à 4 habituellement.

Les candidatures doivent être transmises pour le 15 décembre via les comités départementaux.

A noter, beaucoup de forfaits cette année. L'équipe Corse rentre au niveau des 32<sup>ème</sup> (pas de DROM-COM).

#### **14. CLASSIFICATION (Laurent VAISSIERE)**

Lors du précédent comité directeur il a été acté la création d'une catégorie de licenciés non classés. Concernant l'évolution des autres catégories Promotion, Honneur et Elites, un projet a été présenté avec 3 paliers en promotion et 3 paliers en Honneur.

##### Préalable technique :

Didier SCHMITT a demandé un devis auprès de notre prestataire en charge de GESLICO. Sur le plan technique, l'opération est réalisable, reste à connaître le coût financier.

En revanche concernant le barème des concours en fonction des participants, la réalisation technique est plus complexe et nécessite que ce sujet soit lié avec la plateforme numérique. Il faut souhaiter que nous ayons tous les éléments d'ici le congrès.

##### Autre classification :

Concernant les spécificités de la classification des féminines et du jeu provençal, les commissions correspondantes seront consultées.

##### Classification vétérans :

Depuis quelques années, il est constaté la multiplication des concours 55 ans et + qui n'ont aucune existence réglementaire dans nos textes. Cela génère des confusions pour les joueurs avec des appellations multiples et diverses ; vétérans 55 ans, vétérans 60 ans, féminine 50 ans etc...

Pour rappel, la réglementation de la CEP a fixé la catégorie vétérans à 55 ans pour participer au championnat d'Europe.

Pour toutes ces raisons le comité directeur a décidé de se caler sur la réglementation sportive Européenne et **à compter de 2023 de passer à 55 ans pour la catégorie vétérans.** Toutefois, les CD et CR pourront organiser des animations ou compétitions spécifiques pour les 65 ans et +. Toute autre compétition prenant en compte une catégorie d'âge sera formellement interdite. « Gestion Concours » sera modifié en conséquence.

#### **15. DISCIPLINE (Michel POGGI)**

La demande de remise de peine de M. IZOIRD est rejetée au motif d'irrecevabilité.

- Fédérale : Deux dossiers en attente vont être traités avant la fin de l'année
- Nationale : Le dossier de M. BERTRAND a été traité en appel

Des propositions de modifications du Règlement disciplinaire et du Code des Sanctions ont été adoptées (applicables en 2022)

Le Comité d'Ethique s'est réuni pour statuer sur l'affaire mettant en cause M. MARI.

#### **16. CNC (Laurent VAISSIERE)**

##### 1 – CNC 2021 – phase de groupe

La phase de groupe s'est déroulée dans de bonnes conditions après une année d'interruption suite au covid. Toutefois 2 groupes ont causé des problèmes de calendrier et d'adaptation suite à des forfaits. Cela reste très préjudiciable pour les clubs qui anticipent leurs déplacements et qui apprennent quelques jours avant le forfait de leur adversaire.

##### 2 – Finales CNC open et féminin à Sainte Livrade

Les 26 clubs qualifiés se retrouveront au boulodrome national de Sainte Livrade. Le CD 47 a mis tout en œuvre pour que ces finales soient une réussite après une première expérience concluante avec le trophée des pépites.

### 3 – Finales CNC vétérans, jeunes et Jeu Provençal à Saint Yrieix (22/10 au 01/11/2021).

C'était une grande première pour un comité d'accueillir durant 10 jours 3 finales consécutives de CNC. Le challenge a parfaitement été relevé par le CD 16 autour de son président Eric HERVOUET et l'ensemble de ses bénévoles.

Pour le CNC jeunes, à noter que le jury a dû se réunir à plusieurs reprises pour des considérations pas toujours dans l'intérêt des enfants. La victoire est revenue en benjamin minimales en à une entente du CD 14 Cormelles /Gouvix après le tir de départage et la mort subite et en cadets juniors victoire de Rumilly (CD 74).

En CNC vétérans, très belle compétition avec des joueurs réputés et une victoire finale de Colomiers (CD31) au tir de départage.

Enfin en finale du CNC jeu provençal, sur un terrain très technique, victoire du club d'Uchaud (CD 30).

### 4 – CNC 2022

Suite à un changement de municipalité le cahier des charges a été transmis à la mairie de Fenouillet (CD31) pour l'organisation de la finale du CNC Jeu Provençal programmé du 14 au 16 octobre 2022.

Pour le CNC jeunes, la date du week-end retenu pendant les congés scolaires de la Toussaint est encore en discussion pour se caler avec le trophée des pépites. En fonction, le CNC vétérans suivra ou précèdera le CNC jeunes. Pour le lieu, le comité de pilotage reste dans l'attente de la décision du CD 59 pour l'organisation au boulodrome de Douai du CNC jeunes / vétérans ou des finales du CNC open et féminin.

#### Rappel des dates 2022 :

1<sup>ère</sup> journée CNC open et féminin : 8- 9 octobre

2<sup>ème</sup> journée : 22-23 octobre

3<sup>ème</sup> journée : 5-6 novembre

Finale : 25 au 27 novembre

Finale CNC jeu provençal : 14 au 16 octobre à Fenouillet (à confirmer)

Finales CNC jeunes et vétérans : à déterminer entre le 22 octobre et 6 novembre

### 5 - Débats sur l'avenir du championnat des clubs

Suite à l'enquête lancée par la commission féminine, il s'avère que le tir de précision paraît peu adapté particulièrement pour les divisions inférieures en CDC. La volonté initiale de faire progresser au tir les féminines est aujourd'hui peu probante, que ce soit par le manque d'entraînement, la difficulté de l'épreuve, de l'organisation technique et bien des souvent par des féminines qui se retrouvent par défaut sur cette épreuve.

Il est donc décidé de la suppression du tir de précision en CNC féminin dès 2022, ce qui permettra aux équipes qui se déplacent à 4 d'avoir une possibilité de remplacement dans la triplète. Le barème des points sera adapté en conséquence.

Pour autant le comité directeur rappelle que le tir de précision reconnu par le ministère aura bien son championnat de France masculin et féminin tous les 2 ans à partir de 2023.

### 6 – modification de la réglementation concernant les amendes

Suite à la demande de plusieurs CD et de la région PACA, le règlement sera revu concernant le recouvrement des amendes suite à forfait.

Actuellement en cas de non-paiement par le club, le montant de l'amende était retenu sur la fiche financière, à compter de 2022 si le club refuse de payer, l'affiliation FFPJP ne sera pas reconduite pour l'année suivante. De plus la responsabilité du président du club pourra être mise en jeu.

## **17. JEU PROVENÇAL (Loïc FUENTES)**

### Prise de décision :

Le comité directeur valide la **mise en place d'une Coupe de France Jeu Provençal pour l'année 2023**.

Le comité directeur valide la proposition de modification du règlement du jeu provençal. La FFPJP va transmettre les propositions de modification à la FIPJP pour validation ou refus.

Le comité directeur valide la mise en place d'un onglet « Jeu Provençal » sur le site de la FFPJP.

Le comité directeur adopte le principe d'inclure le Jeu Provençal dans le projet de circuits des nationaux.

Le comité directeur valide, à titre expérimental, les propositions du Comité Régional Occitanie et du Comité Régional Nouvelle Aquitaine concernant le CRC jeu provençal.

Pour information : la commission jeu provençal travaille sur :

- La mise en place d'une journée du « Jeu Provençal »
- Une réforme sur les championnats de France
- La notion de formation et d'information auprès des éducateurs
- Le mode de catégorisation pour le Jeu Provençal (réflexion globale avec la réforme sur la catégorisation)
- La mise en place d'un questionnaire à destination des Comités Départementaux et régionaux pour faire un état des lieux de la pratique du jeu provençal

## **VIII. DIVERS**

- *Référente Mixité au CNOSF : Véronique BAJOLLET*

*Référent PARIS 2024 : Laurent VAISSIERE*

- Labellisation TERRE de JEUX de la FFPJP : Le Comité Directeur de la FFPJP est favorable
- Partenariat GOMYPARTNER

La FFPJP va signer une convention de partenariat avec GOMYPARTNER. Il s'agit d'une application totalement gratuite téléchargeable par tous les licenciés.

Opération de remise de 10 € sur la licence (sur présentation du justificatif, le licencié reçoit 10 € dans sa cagnotte pour de futurs achats) après référencement du club affilié. Le club s'inscrit via le site internet [www.gomypartner.com](http://www.gomypartner.com).

Cela permet de bénéficier de remises sur des enseignes de tous genres (Carrefour, Leclerc, Action, Adidas, etc...) et cela peut représenter plusieurs dizaines ou centaines d'euros pour le licencié.

Possibilité pour les clubs, de créer un compte de récupérer 10% du montant total des cagnottes des licenciés du club

Possibilité pour la FFPJP, par extension, de récupérer 10% du montant total des cagnottes des clubs

Une communication précise sera diffusée prochainement.

- Compétition agréée : proposition de renouvellement de l'agrément PPF pour 2021 2022 et 2023 en cours

- **Modifications du RAS :**

Pour 2022 :

- **Suppression des licences temporaires**

**PASS CONTACT : passe de 2€ à 1€ et applicable à tous** (plus uniquement les Jeunes)

- Mutations :

Des réflexions seront entreprises liées aux prix des mutations en lien avec la classification ainsi que d'éventuelles indemnités de formation pour les jeunes.

**Rappel que toutes les mutations internes après au moins une année sans licence sont payantes.**

**Pas de changements par contre pour les mutations liées à des changements relatifs aux clubs :** « *Tout joueur ou joueuse appartenant à une association qui est dissoute de droit (récépissé de déclaration préfecture) ou de fait (disparition des organes légaux, cessation d'activité, sans renouvellement d'affiliation) en cours d'année pourra demander sa mutation, pour la saison suivante, vers l'association de son choix.*

*Dans ce cas, les mutations internes sont gratuites et les mutations externes sont payantes.... ».*

Pour 2023 : Passage de la catégorie Vétéran de 60 à 55 ans pour 2023 et possibilité de créer des concours de 65 ans et plus. (voir supra commission classification)

- Conventions signées par la FFPJP en octobre 2021:

FF Secourisme : pour nous accompagner dans la formation PSC 1

Association « Colosse aux pieds d'Argile » dont l'objet est la prévention et la sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de pédocriminalité et de bizutage dans le milieu sportif. Elle a aussi pour objectif l'accompagnement et l'aide aux victimes et la formation des personnels encadrant les enfants.

- Le président intègre le club France des parlementaires, observatoire fédéral, CA du CREPS PACA,

- Travail de réflexion dans le cadre d'un comité de pilotage sur les propositions du mouvement sportif aux candidats à la Présidentielle (si vous avez des propositions n'hésitez pas)

- CNOSF :

Fabienne candidate à la commission « lutte contre les violences sexuelles et discriminations »

JP candidat à la commission Médicale et Christian VIGNOT commission appel d'offres.

- Association Française du Sport sans violence et du Fair-Play devient le Comité Français du Fair Play (signature sous le logo pour un Sport sans violence), AGE pour modification des statuts pour intégrer cette évolution et modification du logo. Le 2/12 au CNOSF remise des trophées des IRIS du sport

Le Secrétaire Général Adjoint de la F.F.P.J.P.

Loïc FUENTES



Le Président de la F.F.P.J.P

Michel LE BOT

